



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 19 DECEMBRE 2024 à 19H30**

**PRÉSENTS :** François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Patricia BONNOT ; Diane FACOMPRESZ, Joëlle MASSA

**ABSENTS EXCUSÉS :** Freddy MARTIN (pouvoir à Georges DUQUESNE)

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** Pierrick PINET

**Date de la convocation :** 13 décembre 2024

**Secrétaire de séance :** Georges DUQUESNE

*La séance débute à 19h32.*

**01. Dénomination des voies desservant une ou des adresses postales :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents,*

- **DÉCIDE, d'adopter les noms des voies desservant une ou des adresses postales conformément à la liste annexée à la délibération,**
- **AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision.**

**02. Recensement de la population 2025 : recrutement d'agents recenseurs (vacataires),**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :*

- **DÉCIDE de procéder au recrutement de cinq agents recenseurs**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

**03. Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents,*

- **DÉCIDE de reprendre au nom de la Commune et à remettre en état pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon.**
- **AUTORISE Monsieur le maire à mettre en œuvre cette décision**

**04. Frais de scolarité année scolaire 2023/2024 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,*

- **DÉCIDE de fixer le coût de scolarité par enfant à l'école maternelle pour l'année scolaire 2023/2024, à 1959,68 €,**
- **DÉCIDE de fixer le coût de scolarité par enfant à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2023/2024, à 377,46 €,**
- **AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur, et notamment à émettre les titres de recettes vis à vis des communes concernées.**

**05. Remboursement de frais à une élue dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire pour l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- DÉCIDE de donner mandat spécial à Madame Annette GUEYDAN pour le remboursement de ces charges exceptionnelles,
- FIXE le remboursement de ces frais à hauteur de 442,00 € (quatre cent quarante-deux euros),
- MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

**06. Vente de l'ensemble de sonorisation :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- DÉCIDE de céder, ledit bien ci-dessus exposé au prix de 50,00 euros (cinquante euros).
- DIT que cette recette sera portée au budget principal
- MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

**07. Décision modificative :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :*

- DÉCIDE des modifications budgétaires (M57),
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

**08. Don en soutien à Mayotte :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :*

- DÉCIDE le versement d'une aide financière d'un montant de 600,00 € qui sera versée à l'Association des Maires de la Drôme (AMF26),
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**La séance est levée à 20h34**

Saillans, le 19 décembre 2024

Le Maire,  
François BROCARD

